

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2015

L'an Deux Mille Quinze le trois à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 22 octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude

*Secrétaire de séance : M. RODRIGUEZ Romain*

Mme BOMPARD	M. BEGUE	Mme PONCET
M. RAOUX	Mme GRANDO	M. RODRIGUEZ
Mme CALERO	M.BESNARD	Mme GUTIEREZ
Mme LAVALLEE	Mme SIBEUD	M. FIORI
Mme NERSESSIAN	M. DUMAS	Mme BOUCLET
M. MICHEL	M. MORAND	M. ZILIO
Mme FOURNIER	Mme LAVALLEE	
M. VASSE	M. MALAPERT	
M. MASSART	Mme PECHOUX	
M. MERTZ	Mme PLAZY	
Mme MOREL-PIETRUS	M. POIZAC	

**Représentés(es) :**

Mme PLAN par Mme BOMPARD  
M. LAMBERTIN par M. ZILIO  
Mme FARJON-DESFONDS par Mme BOUCLET

## **QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : M. Romain RODRIGUEZ

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

### **Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

## **QUESTION N° 02 – MARCHE DE FOURNITURE DE CHEQUES CADEAUX – GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE BOLLENE / C.C.A.S. – CONVENTION CONSTITUTIVE – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- créer un groupement de commandes entre la ville de Bollène et le C.C.A.S.,
- adopter la convention constitutive du groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. de Bollène aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la ville de Bollène et le C.C.A.S. de Bollène et tous les documents nécessaires à son suivi et à son exécution.

### **Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

### **QUESTION N° 03 – MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES – QUARTIER LE MAS – ATTRIBUTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle des fêtes – Quartier Le Mas à :

- **Atelier 3A – Le Teil** / Spot développement SARL / Beccamel / Profil Ingenierie SAS / Alter Gis Ingenierie / Martine Millet /Beaudet

Montant de la mission de base de 422 308,00 € HT soit 506 769,60 € TTC,

Montant des missions complémentaires de 59 468,75 € HT soit 71 362, 50 € TTC,

**Montant total du marché de Maîtrise d'oeuvre : 481 776,75 € HT soit 578 132,10 € TTC,**

- Autoriser :

a) - le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous les actes contractuels y afférents,

b) - le paiement, conformément à la décision du représentant du pouvoir adjudicateur, d'une prime d'un montant de 15 000,00 € HT aux concurrents suivants :

- **EURL Peytavin Yvan - Montpellier** / SELARL HLSA Société d'architecture/ SARL Cabinet Frustrie / SARL INSE / SARL Rouch Acoustique / EODD Ingenieurs Conseils / Marc Richier,

- **Atelier 3A – Le Teil** / Spot développement SARL / Beccamel / Profil Ingenierie SAS / Alter Gis Ingenierie / Martine Millet/Beaudet,

- **Archipel - Grenoble** / Betrec IG / Thermibel / Alpes Etudes / Holis Concept.

Pour l'attributaire, la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation au concours (article 74-III du code des marchés publics).

c) - l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération du 31 Mars 2015.

Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Commune de Bollène - exercices 2016 et suivants, dans le cadre d'un AP/CP (autorisations de programmes / crédits de paiements) à intervenir.

#### **Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Contre** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**Abstentions** : M. BESNARD, M. MARTIN

**QUESTION N° 04 – MARCHE D'ASSURANCES – LOT N° 1 – DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS – AVENANT N° 2**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter l'avenant n° 2, au marché d'assurances pour le lot n° 1 – dommages aux biens immobiliers et mobiliers, à passer avec la compagnie GAN Assurances, sise 424, rue de Lisbonne – Espace Coralia bâtiment A – ZAC des Playes – 83500 LA SEYNE SUR MER aux conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Ne prennent pas part au vote** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 05 – MARCHE D'ASSURANCES – LOT N° 3 – RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES – AVENANT N° 2**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter l'avenant n° 2, au marché d'assurances pour le lot n° 3 – responsabilité civile et risques annexes – à passer avec la compagnie PNAS courtier mandataire de AREAS Dommages, sise à PARIS 9ème, 159, rue Faubourg Poissonnière, aux conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Ne prennent pas part au vote** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 06 – ACQUISITION – PROPRIETE DE L'INDIVISION BAPTISTE – PARCELLES SECTION I N° 2100, 2102 ET 2104 – IMPASSE NOTRE DAME DES GRACES**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- annuler la délibération du 09 décembre 2014 du Conseil Municipal donnant son accord pour acquérir, à titre gratuit, la propriété de l'indivision BAPTISTE,
- acquérir, pour un montant de 48 € le m<sup>2</sup> soit 6 000 €, les parcelles cadastrées section I n° 2100, 2102 et 2104, d'une superficie totale de 125 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Thierry BAPTISTE et Mme Nadine BAPTISTE, située impasse Notre Dame des Grâces.  
Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié et à l'établissement du document d'arpentage seront à la charge de la Commune.  
Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.
- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 07 – CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL – CESSION TERRAIN COMMUNAL ESPACE LEO LAGRANGE A L'HOPITAL DE BOLLENE « LOUIS PASTEUR » – MODIFICATION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- proroger le délai pour le dépôt du permis de construire jusqu'au 31 décembre 2017, sachant que l'ensemble des autres dispositions, adoptées par la délibération du 06 novembre 2013, demeurent inchangées.  
Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- autoriser le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 08 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – IMPLANTATION DE LA SIGNALÉTIQUE DES COMMERCES DU CENTRE-VILLE – CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-LEZ-PROVENCE (C.C.R.L.P.) – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention d'occupation du domaine public à passer avec la Communauté de Communes Rhône-Lez -Provence pour l'implantation et l'entretien de RIS et Totems tels que définis dans la convention, dans le cadre de la valorisation des commerces du centre-ville,
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 09 – SERVITUDES DE RESEAU D'EAUX PLUVIALES, DE SURVERSE ET DE PASSAGE POUR ENTRETIEN – PROPRIETE DE M. ET MME DE RIPPERT D'ALAUZIER – PARCELLES SECTION BT n° 40, 60 ET SECTION H n° 289, 2351, 2353 – QUARTIER FONT-SEC**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- modifier la servitude de passage de réseau pluvial pour capter les eaux du ravin Rippert, à titre gratuit, pour la création d'un fossé et d'une canalisation au niveau du chemin, ainsi qu'une servitude de passage d'une largeur de 3 mètres pour l'entretien de ce réseau, au niveau des parcelles cadastrées section H n° 2351 et 289,
- supprimer la servitude initialement prévue pour l'exutoire au niveau des parcelles cadastrées section H n° 2351 et 289,
- approuver l'instauration d'une servitude pour la surverse et la canalisation d'eaux pluviales entre le futur bassin et la route de Saint-Ariès, ainsi qu'une servitude de passage pour l'entretien de ces ouvrages d'une largeur de 3 mètres, au niveau des parcelles cadastrées section H n° 2353 et section BT n° 40 et 60, à titre gratuit.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Contre** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 10 – SERVITUDE – IMPLANTATION D'UN POTEAU EN BOIS ET MISE EN PLACE D'UNE LIGNE AERIENNE – PARCELLE SECTION AV N° 306 LIEU-DIT MONTROUSSE – CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ERDF – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention de servitudes à passer avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) pour l'implantation d'un poteau en bois et la mise en place d'une ligne aérienne sur ce nouveau support, lieu-dit Montrousse, sur la parcelle communale cadastrée section AV n° 36, aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 11 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSIONS**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- modifier **le tableau des effectifs en conséquence,**
- approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

## **QUESTION N° 12 – CENTRE DE VACANCES DE VASSIEUX EN VERCORS – INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- attribuer une indemnité de départ volontaire aux agents de Vassieux-en-Vercors.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la décision et de son suivi.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix)

## **QUESTION N° 13 – AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LA RD N° 8 ET LA RD N° 994 – PARTICIPATION FINANCIERE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- adopter la convention à passer avec le Conseil Départemental de Vaucluse dont le montant total des participations sera déterminé après réception des travaux pour l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD n° 8 et la RD n° 994.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016 aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**



**QUESTION N° 14 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE REALISATION ET DE GESTION DU TRISCATIN (S.I.E.R.G.T.) – CONDITIONS DE LIQUIDATION ET DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ET DES BIENS – COMPLEMENT**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de compléter et modifier la délibération du 09 décembre 2014 concernant la répartition de l'actif, du passif et des biens tel que précisé ci-dessus dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisation et de Gestion du Tricastin,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 15 – OFFICE DE TOURISME – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2016**

L'Assemblée, en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités Territoriales, procède au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2016, pour le budget précité, et prend acte de sa tenue.

**QUESTION N° 16 – COLLEGE PAUL ELUARD – CLASSE « ORCHESTRE » – SUBVENTION 2016**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- verser une subvention exceptionnelle de 455 € pour le fonctionnement de la classe Orchestre du Collège Paul Eluard, au titre de l'année scolaire 2015/2016, aux conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

## **QUESTION N° 17 – ORGANISATION DE CONCERTS CLASSIQUES – ANNEE 2016 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES FLORAISSONS MUSICALES »**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention à passer avec l'association « Les Floraisons Musicales » pour l'organisation de trois concerts de musique classique en 2016, aux conditions énoncées ci-dessus,
- verser une subvention de 15 000 € en deux règlements à l'association « Les Floraisons Musicales » dans le cadre de la saison 2016. Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice communal aux nature et fonction prévues à cet effet.
- autoriser le Maire la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

## **QUESTION N° 18 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DESAFFECTATION DU FONDS – MISE AU PILON**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- désaffecter du fonds les ouvrages précisés en annexe,
- procéder à la sortie d'inventaire de ces ouvrages,
- mettre au pilon ces ouvrages,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Contre** : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix)

## QUESTION N° 19 – PARC VEHICULES – SORTIE D'INVENTAIRE – CESSION DE VEHICULES

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- procéder à la sortie d'inventaire du parc automobile municipal des véhicules suivants :

### **CITROEN SAXO**

Immatriculation : 3575 WD 84  
Année d'acquisition : 1998  
Numéro d'inventaire : 3217

### **RENAULT KANGOO**

Immatriculation : BA 400 AB  
Année d'acquisition : 2010  
Numéro d'inventaire : 5461

- céder :

- le véhicule **CITROEN SAXO** à M. MOUTIBE DALLE Eric - 14, rue du Pré- 06400 CANNES pour la somme de **1 047 €**,
- le véhicule **RENAULT KANGOO** à la Société MUNOZ - 180, avenue Francis De Pressence - 69200 VENISSIEUX pour la somme de **490 €**,

Les acheteurs se libéreront des sommes dues par versement au compte Banque de France d'Avignon – n° 30001-00169 – D 844 0000000 – 27 au nom du Percepteur de Bollène, Receveur Municipal.

- autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la sortie d'inventaire et à la cession de ces véhicules.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

### **QUESTION N° 20 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2016**

L'Assemblée, en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, procède au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2016, pour le budget précité, et **prend acte** de sa tenue.

### **QUESTION N° 21 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2016**

L'Assemblée, en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, procède au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2016, pour le budget précité, et prend acte de sa tenue.

### **QUESTION N° 22 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2015 – DECISION MODIFICATIVE N° 3**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2015 aux conditions énoncées ci-dessus, modifier le Budget Principal 2015 comme précisé ci-dessus par le Rapporteur.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

## **QUESTION N° 23 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015 – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la décision modificative n° 2 du Budget Annexe Assainissement 2015 aux conditions énoncées ci-dessus, modifier le Budget Annexe Assainissement 2015 comme précisé ci-dessus par le Rapporteur.

### **Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

## **QUESTION N° 24 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – CONTRIBUTION 2015 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE AU TITRE DES EAUX PLUVIALES**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- autoriser le versement de la contribution du Budget Général au Budget Annexe de l'Assainissement, au titre des eaux pluviales, à hauteur de 274 762,80 € pour l'année 2015 et correspondant à 45 % des charges d'amortissement technique et intérêts des emprunts tels que figurant au Compte Administratif 2014,  
Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

### **Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 25 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS – PROGRAMME PROTECTION CONTRE LE RUISSELLEMENT PLUVIAL DES QUARTIERS DE L'HIPPODROME ET DE L'ORATOIRE – EXERCICE 2015-2017**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- approuver l'institution des Autorisations de Programmes - Crédits de Paiements 2015-2017 pour les opérations indiquées ci-dessous :

	<b>AP / CP</b>	<b>CP 2015</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>	<b>Contrôle</b>
Dépenses d'investissement	502 428	78 000	192 000	232 428	502 428
Recettes d'investissement	502 428	78 000	192 000	232 428	502 428
Subvention Etat HTVA	190 980			190 980	190 980
Subvention Région HTVA	76 392		76 392		76 392
FCTVA	83 738	13 000	32 000	38 738	83 738
Autofinancement	151 318	65 000	83 608	2 710	151 318
Contrôle	502 428	78 000	192 000	232 428	502 428

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

## **QUESTION N° 26 – ZAC PAN EURO PARC – INDEMNITE D'IMMOBILISATION – AUTORISATION DONNEE A LA SEMIB+**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- autoriser la commune à se substituer à la SEMIB+ dans ses démarches et actions à la date à laquelle le transfert de propriété des terrains, au bénéfice de la commune, sera acté par acte authentique.

La somme de 75 000 € susvisée sera portée au bilan de l'opération d'aménagement.

- autoriser le maire à assurer l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte à cet effet.

**Ne prennent pas part au vote** : Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET (2 voix), M. ZILIO (2 voix)

**Question adoptée à la majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : M. MARTIN, M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO